



**République d'Haïti**

**Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)**

DIRECTION GENERALE

UNITE DE COORDINATION DEPARTEMENTALE D'ÉDUCATION

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DU NORD

**DIAGNOSTIC EDUCATIF DU DEPARTEMENT DU NORD**

**NOVEMBRE 2019**

Financé par l'Union européenne dans le cadre du projet  
« Améliorer le système éducatif haïtien par la planification et le pilotage stratégique »  
(FED/2018/399-739), avec l'appui technique de l'IIPE-UNESCO

## Table des Matières

|                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Contexte.....                                                                  | 5  |
| 1.1 Géographie et environnement .....                                             | 5  |
| 1.2. Démographie .....                                                            | 5  |
| 1.3. Contexte politique et institutionnel.....                                    | 6  |
| 1.4. Economie .....                                                               | 6  |
| 2. Le système éducatif .....                                                      | 7  |
| 2.1 Accès et participation .....                                                  | 7  |
| 2.2 Accès au fondamental 1 & 2 .....                                              | 10 |
| 2.3 Participation .....                                                           | 14 |
| 2.4 Efficacité interne de la DDE-Nord .....                                       | 15 |
| 3. Qualité de l'éducation.....                                                    | 23 |
| 3.1. Qualification des enseignants.....                                           | 23 |
| 3.2. Ratio élèves/enseignant.....                                                 | 24 |
| 3.3. Infrastructures scolaires.....                                               | 25 |
| 3.4. Les conditions sanitaires .....                                              | 25 |
| 3.5. Cantine Scolaire .....                                                       | 26 |
| 3.6. Les résultats des élèves.....                                                | 27 |
| 3.7. Temps d'apprentissage .....                                                  | 28 |
| Annexes.....                                                                      | 30 |
| Annexe A : Note méthodologique sur les données utilisées dans le diagnostic ..... | 30 |
| Annexe B : Taux de survie en 6e AF par Commune .....                              | 32 |
| Annexe C : Taux brut d'admission par milieu et par sexe .....                     | 32 |
| Annexe D : Taux brut et net de scolarisation au niveau départemental .....        | 33 |

## Liste des Tableaux

|                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Population scolarisable par groupe d'âge .....                                              | 6  |
| Tableau 2 : Répartition des élèves par secteur et par sexe, en 2018 .....                               | 9  |
| Tableau 3 : Evolution des Taux Bruts et Nets de Scolarisation au niveau préscolaire de 2015 à 2019..... | 9  |
| Tableau 4 : Taux brut d'admission au niveau départemental .....                                         | 11 |
| Tableau 5 : Taux net d'admission au niveau départemental.....                                           | 12 |
| Tableau 6 : Evolution des Taux bruts et nets de scolarisation au niveau départemental .....             | 14 |
| Tableau 7 : Tableau d'efficacité interne DDE-Nord .....                                                 | 21 |
| Tableau 8 : Les coefficient d'efficacité interne par genre de 2015 à 2017 .....                         | 22 |
| Tableau 9 : Proportion de bâtiments conçus pour des scolaires et en état bon ou passable .....          | 25 |
| Tableau 10: Proportion d'écoles disposant de latrines et d'eau potable .....                            | 25 |
| Tableau 11 : Proportion d'écoles disposant de cantine scolaire .....                                    | 26 |
| Tableau 12: Pourcentage des écoles fondamentales disposant d'une bibliothèque et d'internet.....        | 27 |
| Tableau 13: Temps d'apprentissage fourni en 2018-2019 .....                                             | 29 |

## Liste des Figures

|                                                                                                 |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Proportion des élèves scolarisés par département .....                               | 8  |
| Figure 2: Poids des sous-secteurs de la DDEN .....                                              | 8  |
| Figure 3 : Répartition des élèves par secteur au niveau national en 2018.....                   | 9  |
| Figure 4 : Répartition par secteur au niveau préscolaire en 2018.....                           | 10 |
| Figure 5 : Taux brut d'admission par secteur.....                                               | 13 |
| Figure 6 : Taux brut et net de scolarisation au niveau départemental.....                       | 14 |
| Figure 7: Profils simplifiés transversaux par sexe, 2018-2019.....                              | 15 |
| Figure 8 : Evolution des taux de flux la période 2015-2018 pour l'ensemble du département ..... | 17 |
| Figure 9 : Taux de promotion du Fondamental 1 & 2 par sexe en 2018 .....                        | 17 |
| Figure 10 : Taux de promotion du Fondamental 1 & 2 par secteur en 2018.....                     | 18 |
| Figure 11 : Taux de promotion du Fondamental 1 & 2 par lieu de résidence en 2018 .....          | 18 |
| Figure 12 : Taux de survie de 2015 à 2017 au niveau départemental.....                          | 19 |
| Figure 13 : Taux de survie par Commune de 2015 à 2016.....                                      | 20 |
| Figure 14: Répartition de l'efficacité interne de la DDE-Nord .....                             | 22 |
| Figure 15: Ratio élèves/enseignant par département.....                                         | 24 |
| Figure 16: Taux de réussite aux examens de 9ème AF .....                                        | 27 |

## Liste des Acronymes

|       |                                                                       |
|-------|-----------------------------------------------------------------------|
| AF    | Année Fondamentale                                                    |
| BDS   | Bureau du District Scolaire                                           |
| BIZ   | Zone d'Inspection Scolaire                                            |
| CF    | Cycle du Fondamental                                                  |
| DDE   | Direction Départementale d'Education                                  |
| DDEN  | Direction Départementale de l'Éducation du Nord                       |
| DPCE  | Direction de la Planification et de la Coopération Externe            |
| ECVH  | Enquête sur les conditions de vie des Haïtiens                        |
| IHSI  | Institut Haïtien de la Statistique et de l'Informatique               |
| IPG   | Indice de Parité de Genre                                             |
| MENFP | Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle |
| ODD   | Objectif de Développement durable                                     |
| PSUGO | Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire        |
| TBA   | Taux Brut d'Admission                                                 |
| TBS   | Taux Brut de Scolarisation                                            |
| TNA   | Taux Net d'Admission                                                  |

# 1. Contexte

## 1.1 Géographie et environnement

Le Département du Nord est borné au Nord par l'océan Atlantique, à l'Est par le Département du Nord-Est, au Sud par les départements du Centre et de l'Artibonite, à l'Ouest par les départements de l'Artibonite et du Nord-Ouest. Selon l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), il a une superficie de 2116 km<sup>2</sup>. Il se range en 6<sup>ème</sup> position dans le classement des départements par sa superficie. Il est divisé en 7 arrondissements, 19 communes et 82 sections communales.

Aujourd'hui, le Département du Nord vit la plus dramatique dégradation environnementale de son existence. Elle atteint un seuil critique affectant la qualité de vie et les conditions d'existence des citoyens tant urbains que ruraux. Elle est due en grande partie à l'absence de politique publique d'aménagement du territoire et à un manque de politiques de l'environnement. Le déboisement intensif entraîne une érosion accélérée des pentes et est imputable à la satisfaction des besoins énergétiques et alimentaires d'une population de plus en plus nombreuse. Les montagnes ceinturant la ville du Cap-Haïtien, les mornes de Vaudreuil, les mornes des Bassins versants du Limbé, de la Grande Rivière du Nord, de Dondon, de St-Raphaël, de Puilboreau, de Pignon, de Port-Margot, de Ranquitte, de la Victoire où sont pratiquées des cultures très érosives sont les plus touchées par le phénomène d'érosion, ce qui rend le département très vulnérable aux catastrophes naturelles, d'éboulement de terrain et d'inondation.

Cette situation alarmante n'est pas sans impact sur le fonctionnement des activités scolaires. Il est à remarquer qu'une pluie ordinaire de faible intensité peut inonder une partie de la ville du Cap-Haïtien et handicaper les activités commerciales et scolaires. Cette dégradation environnementale entraîne l'augmentation de l'exode rural qui dépeuple les écoles en milieu rural. Elle entraîne aussi la baisse de la production agricole qui accentue la paupérisation et la décapitalisation des paysans. Ils ne peuvent plus supporter le poids du financement des études de leurs enfants qui sont alors obligés d'abandonner le système.

## 1.2. Démographie

La population totale du département du Nord est passée de 564 032 habitants en 1982 à 970 495 habitants en 2009 soit une augmentation de 72% sur un intervalle de vingt-sept ans et elle a évolué suivant un taux de croissance moyen annuel de 2.03% sur cette même période. Il s'agit du troisième département en importance démographique. Sa densité est de 459 hab/km<sup>2</sup>. Le Nord accuse, après l'ouest, la plus forte densité du pays qui excède de très loin la densité moyenne (264,84 hab /km<sup>2</sup>). Tout ceci montre à quelle vitesse le nord est en train d'urbaniser et pourtant les infrastructures sociales, économiques et scolaires ne suivent pas la tendance.

Cette forte concentration de la population dans le milieu urbain impacte aussi sur la distribution des écoles dans la Direction Départementale d'Education du Nord (DDEN). On observe une répartition

inégale des établissements sur le territoire. La majorité des écoles du département se retrouve dans les zones urbaines, en particulier dans le chef-lieu et dans les centres villes des communes. Les enfants venus des zones rurales font souvent un long parcours pour trouver une place dans les excellentes écoles ou tout simplement pour avoir accès à un établissement scolaire.

**Tableau 1 : Population scolarisable par groupe d'âge**

|           | 2015    | 2016    | 2017    | 2018    |
|-----------|---------|---------|---------|---------|
| 3-5 ans   | 76 265  | 76 557  | 76 814  | 77 036  |
| 6-11 ans  | 146 037 | 146 804 | 147 631 | 148 458 |
| 12-14 ans | 69 966  | 70 318  | 70 728  | 71 171  |
| 15-18 ans | 90 414  | 90 796  | 91 046  | 91 247  |

*Source : Projections de la DPCE sur la base d'estimations de l'IHSI, mars 2019*

### **1.3. Contexte politique et institutionnel**

Le département du Nord fait face ces 30 dernières années à une instabilité politique et administrative chronique. De 1986 à 2018, le Nord a connu 14 directeurs départementaux, 2 régisseurs, une commission. La DDEN change de dirigeant en moyenne tous les 2 ans, un climat qui ne favorise pas le développement du système éducatif. A l'arrivée de chaque nouveau dirigeant, il opère de nouvelles nominations et des réaffectations dans le personnel administratif et le corps professoral. Généralement, au lieu de renforcer la gouvernance et les aléas dans l'affectation des enseignants dans le département du Nord, ces changements perturbent le bon fonctionnement du système.

Il est à remarquer que les nominations dans le secteur public sont faites sous une base de clientélisme politique. La plupart des enseignants et directeurs d'école sont ainsi recrutés sans tenir compte de leur formation académique ou professionnelle. Les grèves en cascade pour les revendications salariales ou pour la régularisation des enseignants qui sont entrés anarchiquement perturbent continuellement les différents organes du système et induit le non-respect du calendrier scolaire, l'absentéisme des enseignants et un déficit d'apprentissage dont la société et les élèves payent les conséquences.

### **1.4. Economie**

Le Département du Nord, avec Cap-Haïtien comme chef-lieu, est le deuxième pôle d'activités économiques, sociales et culturelles du pays. Son économie repose en partie sur les activités agricoles. Le département dispose d'infrastructures portuaires et aéroportuaires. Après l'Ouest, c'est le deuxième département qui puisse s'enorgueillir d'avoir disposé de telles infrastructures. Il y a des vols réguliers du Cap-Haïtien vers les Etats-Unis d'Amérique et vers les Iles Bahamas.

De plus, le département entretient des échanges commerciaux florissants avec Miami qui l'approvisionne en produits manufacturés et de première nécessité. Il maintient des rapports commerciaux avec la République Dominicaine, les Bahamas, Cuba etc. Son essor est handicapé par les problèmes d'énergie, de moyens de communication, du taux élevé de chômage et du faible niveau de

revenu des gens. Malgré tout, on compte dans le Nord, treize succursales de banques, quatre-vingt douze coopératives ou caisses populaires, plus d'une quarantaine d'ONG, neuf hôtels (234 chambres), vingt-trois motels (524 chambres), quarante-trois cabinets de médecins, environ une trentaine de cabinets d'arpenteurs, trente-cinq cabinets de notaires et un nombre assez important d'activités marchandes<sup>1</sup>.

Le département du Nord constitue le fer de lance du pays au plan du tourisme. Avec son image de marque historique, il donne à Haïti une spécificité culturelle unique. Cap-Haïtien, le Palais Sans-Souci et la Citadelle, constituent les trois volets d'un triptyque. Chaque année, le Nord accueille des milliers de touristes qui lui rapportent des devises étrangères et permettent de voir une meilleure image du pays sur le plan international. Actuellement les activités touristiques départementales se font à travers les escales hebdomadaires de la Royale Caribbean Cruise Line sur le site de Labadie, et à l'arrivée des touristes venant de la République Dominicaine. Le tourisme peut être un secteur très porteur dans le département à condition que l'Etat entreprenne des efforts de modernisation des infrastructures

La situation socio-économique du département du Nord fait de lui un pôle d'attraction incontournable. Ses sphères commerciales attractives et la disponibilité des services de base génèrent un mouvement migratoire d'une forte intensité. Les gens venant des départements limitrophes (Nord-Est, Nord-Ouest, Centre, Artibonite) s'y établissent, à la recherche d'opportunités de travail et de bonnes écoles pour leurs enfants. Ce mouvement migratoire fait des écoles du Nord, plus particulièrement, celles du Cap-Haïtien de véritables lieux de rencontres et d'échanges interculturelles. Cette situation fait gonfler considérablement les TBS car les enfants migrés ne sont pas forcément inclus dans la population scolarisable du département du Nord.

## **2. Le système éducatif**

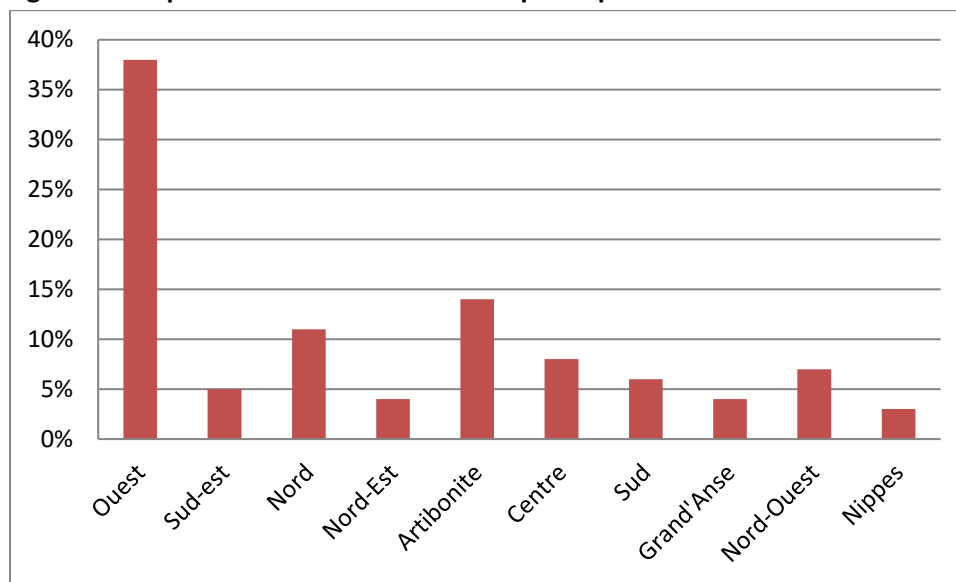
### **2.1 Accès et participation**

La DDE-Nord est la troisième direction départementale la plus importante en termes de nombre d'élèves. En effet, son effectif global se chiffre à 453 761 soit 11% de la demande scolaire du pays. Elle vient juste après l'Ouest et l'Artibonite qui accueillent respectivement 38% et 14% des élèves. Le premier est la capitale qui représente à lui seul approximativement 2/5<sup>ème</sup> du parc scolaire. Parmi cet effectif d'élèves du département, 16% sont inscrits dans le préscolaire, 74% dans le fondamental et 10% dans le secondaire. Presque 3 élèves sur 4 de la DDEN appartiennent au niveau du fondamental.

---

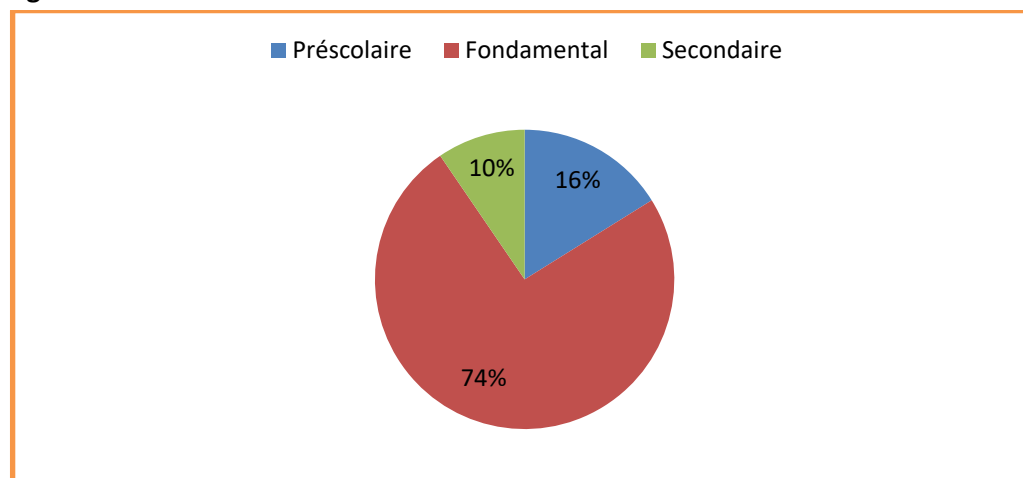
<sup>1</sup> Source: Livre blanc du département du Nord, 2011

**Figure 1 : Proportion des élèves scolarisés par département**



Source : Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

**Figure 2: Poids des sous-secteurs de la DDEN**



Source : Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

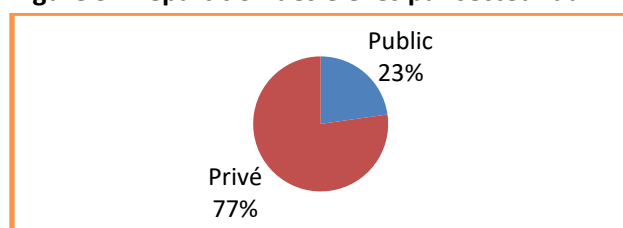
L'offre scolaire de la DDEN est assurée par deux secteurs, le public et le privé couramment appelé non public. C'est un système scolaire à forte prédominance privée. Le tableau ci-dessous montre clairement une forte fréquentation du secteur privé par rapport au public. Sur chaque dix élèves qui fréquentent un établissement public, environ 7 sont inscrits dans le privé, soit une proportion de 69.1% sur la période considérée. Dans la perspective d'atteindre au moins la parité entre les secteurs, le public a un grand déficit à combler en terme de capacités d'accueil. Cependant, le Nord n'a pas la situation la plus inquiétante au regard de la scolarisation publique. La proportion des élèves qui bénéficie de l'offre publique dans ce département est légèrement plus élevée par rapport à la moyenne nationale. En effet, pour le pays la proportion d'inscriptions dans le public est de 23% contre 31% pour le Nord qui traduit plus ou moins une meilleure présence du public dans le Nord par rapport aux autres régions.



**Tableau 2 : Répartition des élèves par secteur et par sexe, en 2018**

| Public  |        |       | Non Public |        |       |
|---------|--------|-------|------------|--------|-------|
| Garçons | Filles | Total | Garçons    | Filles | Total |
| 30.8%   | 31.1%  | 30.9% | 69.2%      | 68.9%  | 69.1% |

Source : Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

**Figure 3 : Répartition des élèves par secteur au niveau national en 2018**

Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

### Accès au préscolaire

Le préscolaire accueille 77 720 enfants dont 52 371, se situent dans la tranche d'âge légal de préscolarisation d'après les données estimées pour la période 2018-2019. Dans les conditions actuelles, ce sous-secteur présente une bonne capacité d'accueil mais cette configuration est loin d'être idéale car elle cache beaucoup de disparités. Les zones urbaines sont par exemple nettement mieux dotées que les zones rurales en établissements scolaires. Le taux brut de préscolarisation en 2018 est de 101% pour l'ensemble dont 97% pour les garçons et 105% pour les filles.

Cependant, il est à constater qu'une forte proportion des enfants de 3-5 ans ne fréquentent pas le sous-secteur. En effet, seulement 68% des 3-5 ans sont scolarisés au niveau du préscolaire (tableau 3).

**Tableau 3 : Evolution des Taux Bruts et Nets de Scolarisation au niveau préscolaire de 2015 à 2019**

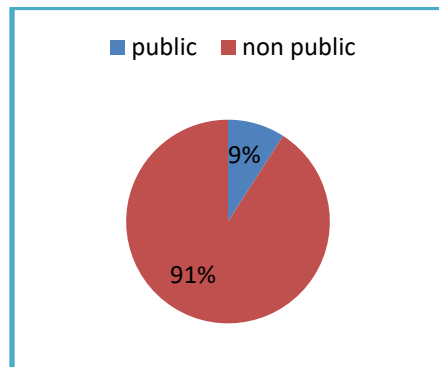
|           | TBS     |        |       | TNS     |        |       |
|-----------|---------|--------|-------|---------|--------|-------|
|           | Garçons | Filles | Total | Garçons | Filles | Total |
| 2015-2016 | 92%     | 99%    | 95%   | 62%     | 67%    | 64%   |
| 2016-2017 | 94%     | 101%   | 98%   | 63%     | 69%    | 66%   |
| 2017-2018 | 96%     | 103%   | 99%   | 64%     | 70%    | 67%   |
| 2018-2019 | 97%     | 105%   | 101%  | 65%     | 71%    | 68%   |

Source : Projections de la DPCE sur la base du Recensement scolaire 2015-2016 et d'estimations d'IHSI 2005, mars 2019 /DPCE/MENFP

Malgré les efforts consentis par l'Etat pour valoriser le préscolaire, ce cycle reste marginalisé par rapport aux autres sous- secteurs. Il n'est pas obligatoire mais il est vivement recommandé par le MENFP pour le développement cognitif des enfants. Cependant, le préscolaire est quasiment privatisé. En effet, sur chaque dix élèves qui fréquentent le préscolaire dans la DDE-Nord, 9 le sont dans le secteur privé.

Enfin, il y a une répartition inégale des centres préscolaires entre le milieu urbain et rural. La fréquentation est nettement plus forte en zone urbaine par rapport à la zone rurale. De plus, dans le milieu rural, il n'y a pas vraiment de centres préscolaires à proprement parler mais des écoles fondamentales des deux premiers cycles qui abritent quelques salles de classe pour le niveau préscolaire.

**Figure 4 : Répartition par secteur au niveau préscolaire en 2018**



Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

## 2.2 Accès au fondamental 1 & 2

L'éducation est un droit fondamental de chaque individu. C'est aussi une condition essentielle du développement durable ainsi que de la paix et de la stabilité dans le monde. L'Etat haïtien reconnaît ce droit inaliénable de la personne humaine à travers les différents documents de souveraineté nationale. Notamment, la Constitution de 1987 amendée en son article 32 dispose que " l'Etat garantit le droit à l'Education". Dans les alinéas suivants, il stipule que l'Etat et les collectivités territoriales doivent mettre l'Ecole gratuitement à la portée de tous. (Art 32.1). L'article 32.3 pose que "l'enseignement primaire est obligatoire sous peine de sanctions à déterminer par la loi. Les fournitures classiques et les matériels didactiques seront mis gratuitement par l'Etat à la disposition des élèves au niveau de l'enseignement fondamental.

Cependant, malgré l'engagement de l'Etat de fournir une éducation de qualité et de proximité à la population, la situation en termes de qualité d'éducation reste alarmante. Il est vrai que les élèves accèdent aux établissements scolaires. Mais la question qui se pose est la suivante : est-ce que la population scolarisable rentre à l'école à l'âge légal d'admission ? Est-ce que cette population a accès pendant la tranche d'âge légal et obligatoire ? Enfin, est-ce que la capacité de rétention de la DDEN est assez forte pour garder les enfants dans les salles de classe ?

**Tableau 4 : Taux brut d'admission au niveau départemental**

|           | Garçons | Filles | Total | IPS  |
|-----------|---------|--------|-------|------|
| 2015-2016 | 210%    | 209%   | 210%  | 0.99 |
| 2016-2017 | 205%    | 204    | 204   | 1.00 |
| 2017-2018 | 204%    | 203%   | 204%  | 1.00 |
| 2018-2019 | 204%    | 203%   | 203%  | 1.00 |

Source : Projections de la DPCE sur la base du Recensement scolaire 2015-2016 et d'estimations d'IHSI 2005, mars 2019 /DPCE/MENFP

Au niveau du fondamental des deux premiers cycles, on constate que les taux d'admission en 1<sup>ère</sup> année du fondamental sont globalement très élevés, ce qui signifie que le nombre total des nouveaux inscrits dans la 1<sup>ère</sup> année du fondamental, sans considération d'âge, est nettement supérieur à la population ayant l'âge d'entrée officiel à ce niveau et représente même deux fois celle-ci. Ce gonflement pourrait être expliqué par la présence des enfants trop âgés (69%) et trop jeunes (6%) qui entrent à l'école au niveau fondamental pour la première fois.

Généralement, les enfants entrent tard ou après l'âge légal parce que les parents haïtiens sont très pauvres et d'un autre côté les frais scolaires sont très élevés alors il faut faire un choix entre d'envoyer les enfants à l'école et de subvenir aux besoins familiaux. De plus, puisqu'ils ont beaucoup d'enfants s'ils ne trouvent pas une place dans les structures publiques (capacité très faible 31%), ils font souvent le choix d'envoyer les plus grands et garder les moins jeunes à la maison. La condition de vulnérabilité et de précarité des parents est donc la première cause de TBA élevés.

Selon la dernière enquête auprès des ménages de 2012 conduite par l'IHSI, plus de 6 millions d'haïtiens vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 2,41 \$ par jour et plus de 2,5 millions sous le seuil de pauvreté extrême (1,23\$ par jour)<sup>2</sup>. De plus, la distance à parcourir est un frein à l'admission des enfants. De plus, selon l'Unicef, environ 850 000 enfants de moins de 5 ans (66%) souffrent d'anémie, un marqueur de carence en fer. Environ 300 000 enfants de moins de 5 ans (22%) souffrent de malnutrition chronique (déficit en taille par rapport à l'âge). Environ 50 000 enfants de moins de 5 ans (4%) souffrent de malnutrition aiguë (déficit de poids par rapport à la taille)<sup>3</sup>. Lorsque l'enfant est dans l'une des situations susmentionnées, le parent décide souvent de garder l'enfant à la maison en attendant qu'il acquière la corpulence suffisante pour faire le parcours. En outre, l'admission tardive des enfants à l'école frappe les deux genres au même niveau. Pour l'année académique 2018-2019, le taux d'admission des garçons est de 204% et 203% pour les filles. Alors, quelle proportion de la population de 6 ans a pu accéder à l'école à l'âge légal ?

<sup>2</sup> Enquête auprès des ménages conduite en 2012 par IHSI et financée en autres par banque mondiale

<sup>3</sup> [www.unicef.org/haïti/french/nutrition.html](http://www.unicef.org/haïti/french/nutrition.html)

**Tableau 5 : Taux net d'admission au niveau départemental**

|           | Garçons | Filles | Tous | IPS  |
|-----------|---------|--------|------|------|
| 2015-2016 | 65%     | 66%    | 65%  | 1.02 |
| 2016-2017 | 64%     | 65%    | 65%  | 1.02 |
| 2017-2018 | 65%     | 66%    | 65%  | 1.02 |
| 2018-2019 | 67%     | 66%    | 66%  | 1.02 |

Source : Projections de la DPCE sur la base du Recensement scolaire 2015-2016 et d'estimations d'IHSI 2005, mars 2019 /DPCE/MENFP

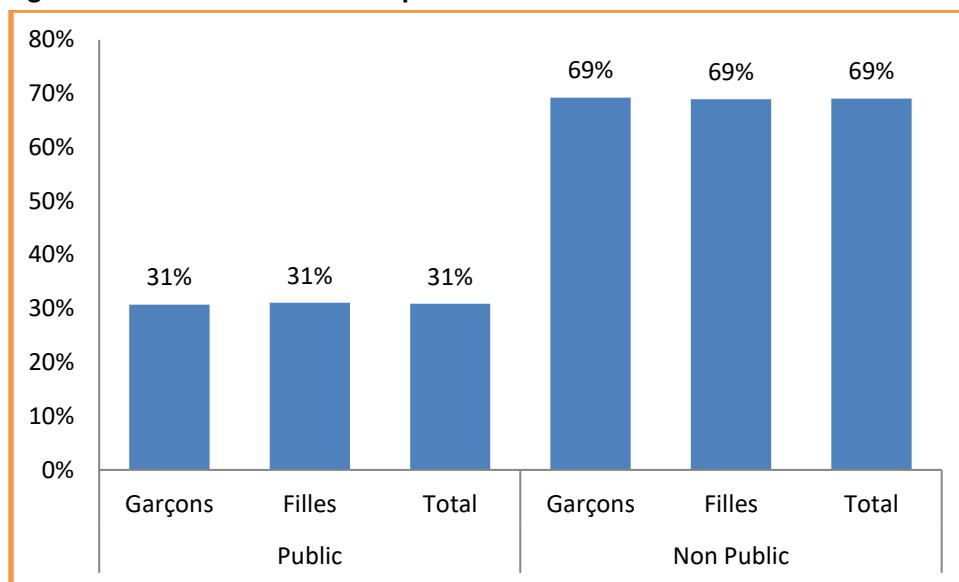
Comme le montre le tableau 5, un taux élevé d'admission ne veut pas dire forcément que tous les enfants d'âge théorique sont à l'école. En effet, le taux net d'admission au fondamental dans le département du Nord est d'environ 65% de 2015 à 2019. Cependant, il y a lieu de constater que tous les enfants d'âge légal n'ont pas eu la même chance d'entrer à l'école. 34% ont dû reporter leur entrée parce que l'offre scolaire n'était pas suffisamment distribuée dans toutes les communes et parce que certains enfants souffrent de malnutrition aigüe. La situation est légèrement meilleure pour les filles ( $I_{PG}=1.02$  en 2018).

D'après la DPCE, les taux nets d'admission sont plus élevés pour le milieu urbain que le milieu rural. Ce fait confirme ce que plusieurs études ont déjà confirmé, en particulier l'enquête sur les conditions de vie des haïtiens (ECVH) de 2001, à savoir qu'à cause de la vulnérabilité des parents en milieu rural et de la faible offre publique, les enfants en milieu rural ont plus de difficultés à respecter l'échéance scolaire. Il faut garder en tête que le taux national de pauvreté dans le pays représente 58,9% dont 80% vivent en milieu rural. Il y a 38% de la population rurale qui se trouve dans l'impossibilité de satisfaire ses besoins nutritifs<sup>4</sup> contre 12% dans les zones urbaines.

---

<sup>4</sup> EMMUS V

**Figure 5 : Taux brut d'admission par secteur**



Source : Projections de la DPCE sur la base du Recensement scolaire 2015-2016 et d'estimations d'IHSI 2005, mars 2019 /DPCE/MENFP

La figure 5 ci-dessus dénote une fois de plus la faible capacité du secteur public par rapport au non-public à accueillir les élèves. Les places dans le public sont très limitées et l'octroi des places fonctionne souvent selon le principe "*premiers arrivés, premiers servis*". Il faut même parfois avoir le support d'un responsable départemental ou politique pour y avoir accès. Le public a un déficit de places et de plus les services éducatifs fournis sont très mauvais. Ce sont les enfants issus des couches les plus vulnérables (soit environ 78% des parents) qui y envoient les enfants car ils ne peuvent pas se permettre des bonnes écoles du non public. Cependant, même cette tranche de la population, le public est incapable de la satisfaire.

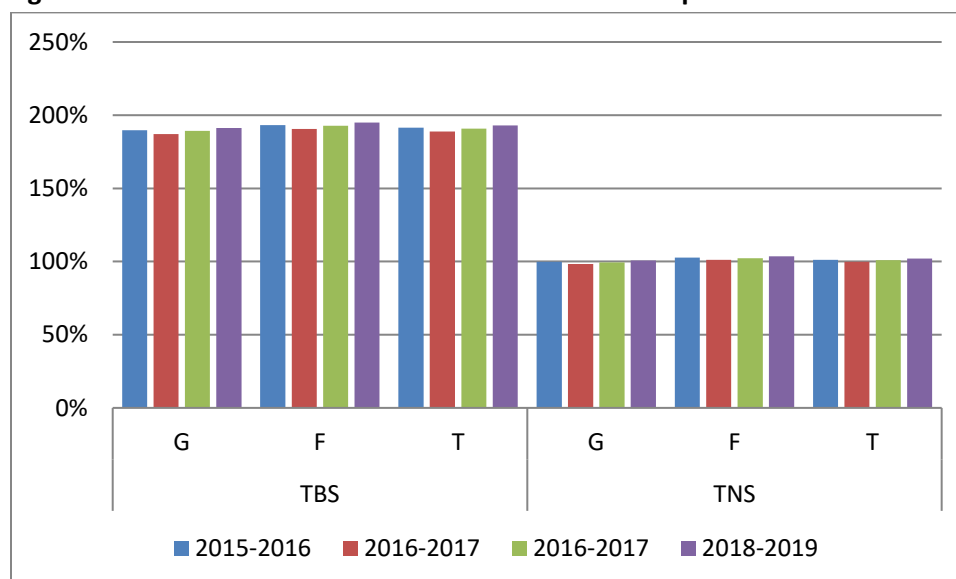
## 2.3 Participation

**Tableau 6 : Evolution des Taux bruts et nets de scolarisation au niveau départemental**

| Sexe      | TBS     |        |       | TNS     |        |        |
|-----------|---------|--------|-------|---------|--------|--------|
|           | Garçons | Filles | Total | Garçons | Filles | Total  |
| 2015-2016 | 190%    | 193%   | 191%  | 99.8%   | 102.6% | 101.2% |
| 2016-2017 | 187%    | 190%   | 189%  | 98.4%   | 101.2% | 99.8%  |
| 2017-2018 | 189%    | 193%   | 191%  | 99.5%   | 102.4% | 100.9% |
| 2018-2019 | 191%    | 195%   | 193%  | 100.6%  | 103.5% | 102.1% |

Source : Projections de la DPCE sur la base du Recensement scolaire 2015-2016 et d'estimations d'IHSI 2005, mars 2019 /DPCE/MENFP

**Figure 6 : Taux brut et net de scolarisation au niveau départemental**



Source : Projections de la DPCE sur la base du Recensement scolaire 2015-2016 et d'estimations d'IHSI 2005, mars 2019 /DPCE/MENFP

Au niveau de l'enseignement fondamental dans le département du Nord, on constate une tendance légèrement à la hausse sur la période considérée. Le taux est passé de 191% en 2016 à 193% en 2019 avec, une légère baisse dans les années intermédiaires. On peut dire que le système a la capacité de recevoir tous les enfants scolarisables dans le fondamental (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles) dans les conditions de scolarisation actuelles. Le grand nombre de sur-âgés et de sous-âgés, les redoublements récurrents des élèves, la rentrée tardive de certains élèves, les frais scolaires exorbitants, et les élèves qui abandonnent ou redoublent l'année scolaire pour non-paiement des frais scolaires participent au niveau élevé des TBS.

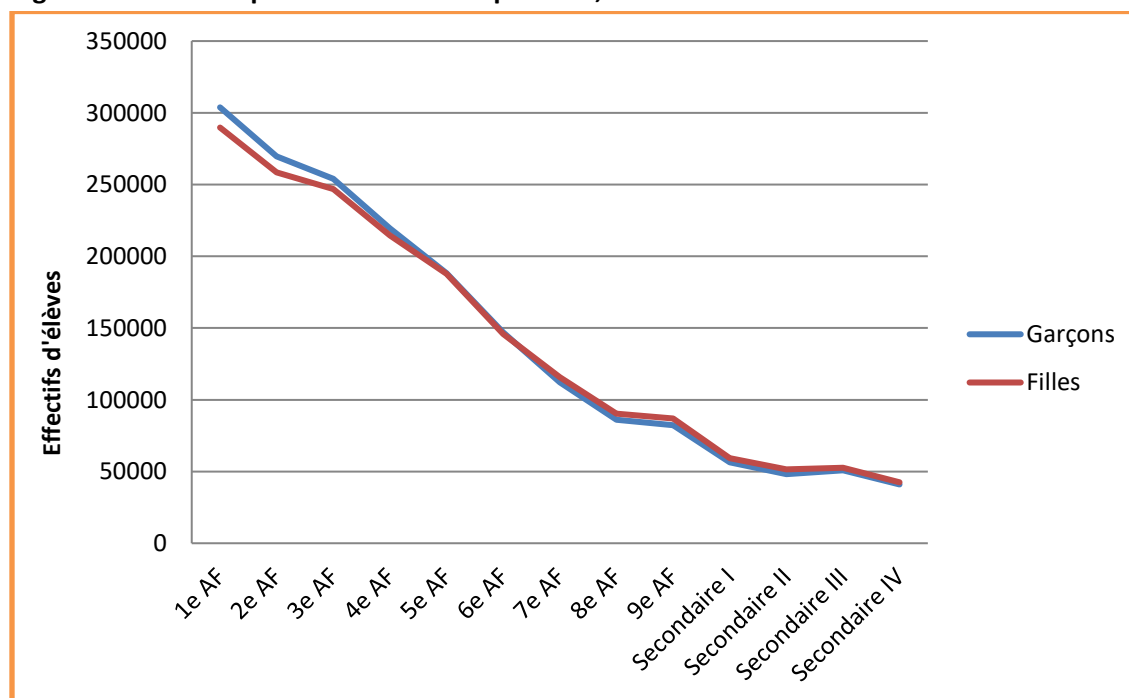
On remarque que la participation des filles est plus élevée que celle des garçons durant toute la période avec un écart de 3 points ou 4 points de pourcentage.

Les taux bruts de scolarisation donnent une image globale de la couverture scolaire. Ces taux peuvent alors gonfler les chiffres et donner une vision inadéquate des progrès réalisés ou de ce qu'il reste à faire. Les TNS montrent que tous les enfants du département ayant l'âge scolaire officiel sont effectivement à l'école. On constate des taux nets légèrement supérieurs à 100% (entre 101% et 103%). C'est à cause du flux migratoire<sup>5</sup>. En raison de la situation économique et sécuritaire du département du Nord et des résultats performants des écoles du Cap-Haitien, des gens viennent s'y installer et certains parents qui vivent dans les départements voisins (nord-est) inscrivent leurs enfants dans les écoles du département du Nord. La participation des filles est sensiblement plus élevée que celle des garçons.

## 2.4 Efficacité interne de la DDE-Nord

L'un des objectifs poursuivis par tout système éducatif est d'assurer que les élèves qui entrent au début d'un niveau d'enseignement donné arrivent effectivement à la dernière année de ce cycle, et ceci dans l'intervalle de temps normalement imparti pour le niveau considéré. De ce fait, les abandons et les redoublements d'une année d'études constituent non seulement un gaspillage de ressources publiques mais engendrent d'énormes pertes pour les parents, car à peu près 70% des écoles du département sont payantes. A noter également que les parents doivent remobiliser les mêmes ressources pour une même réalisation.

**Figure 7: Profils simplifiés transversaux par sexe, 2018-2019**



Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

<sup>5</sup> Dans la population scolarisable du Nord, nous n'avons pas intégré les enfants issus des autres départements.

Le graphique<sup>6</sup> ci-dessus montre qu'au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente, le nombre des effectifs scolaires en valeur absolue diminue dans le département du Nord. Ce qui signifierait moins que la moitié des enfants n'atteigne pas la fin du cycle fondamental (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles). Environ 27% arrivent à la fin du 3<sup>ème</sup> cycle fondamental, c'est-à-dire que 73% des enfants ont peu de chances d'acquérir les connaissances nécessaires pour être alphabétisés pendant leur vie adulte. Fort de constater que les abandons en cours de cycles restent l'obstacle majeur dans la course de réalisation des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030. Enfin, 13% des élèves auront la chance de faire la dernière année d'études secondaire. C'est donc une machine qui fonctionne avec un taux d'échec très élevé.

### **Le phénomène des sur-âgés**

Environ 64% des élèves du département du nord sont des sur-âgés. Le phénomène affecte toutes les années d'études du fondamental y compris les deux sexes. Sur tous les deux cycles, le phénomène affiche une tendance croissante passant de 47% en 1<sup>ère</sup> année à 74% en 6<sup>ème</sup> année. Près 3 élèves sur 4 sont affectés par ce phénomène. A noter que 47% des élèves de 1<sup>ère</sup> année sont déjà en situation de sur-âge, ce qui est très élevé. La rentrée tardive est donc un facteur non négligeable dans la recherche des causes du phénomène de sur-âgés. L'usage abusif du redoublement par les enseignants, l'abandon soit à cause du faible rendement scolaire ou l'incapacité de répondre aux frais de scolarité ou encore des coûts d'opportunités trop élevés sont les autres causes du phénomène. En effet, les élèves sur-âgés préfèrent souvent abandonner les activités scolaires pour des activités commerciales jugées à leurs yeux plus rentables. Surtout, il faut dire qu'en Haïti l'efficacité externe de l'Education est très faible. Elle ne joue pas effectivement dans le contexte du département du Nord le rôle de l'ascenseur social. Les jeunes qui terminent leurs études ne jouissent pas forcément d'une situation meilleure par rapport aux autres. Ils ne peuvent pas aller à l'université en majorité, il n'y a pas un centre technique et professionnel pour les accueillir. Donc, le rendement d'investissement consenti est très faible.

---

<sup>6</sup> Cette analyse se base sur l'hypothèse selon laquelle dans les mêmes conditions de scolarisations actuelles si les élèves de la cohorte de la 1<sup>ère</sup> année 20018-2019 connaissaient le même niveau de déperditions que les autres cohortes antérieures alors à la fin de chaque cycle les survivants seraient à peu près pareil que les autres cohortes



**Figure 8 : Evolution des taux de flux la période 2015-2018 pour l'ensemble du département**

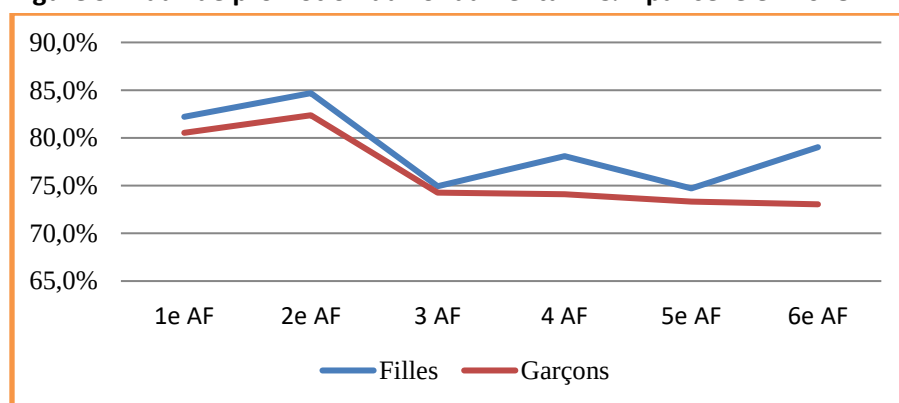
| Année | Niveau               | 1e AF | 2e AF | 3e AF | 4e AF | 5e AF | 6e AF |
|-------|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 2015  | Taux de promotion    | 81.8% | 83.9% | 75.0% | 76.2% | 73.6% | 82.1% |
|       | Taux de redoublement | 11.2% | 11.9% | 11.6% | 11.9% | 10.8% | 7.9%  |
|       | Taux d'abandon       | 7.0%  | 4.2%  | 13.4% | 11.9% | 15.6% | 10.0% |
| 2016  | Taux de promotion    | 82.7% | 84.8% | 75.8% | 77.2% | 74.8% | 76.9% |
|       | Taux de redoublement | 12.7% | 13.5% | 13.1% | 13.4% | 12.2% | 9.0%  |
|       | Taux d'abandon       | 4.6%  | 1.7%  | 11.1% | 9.4%  | 13.0% | 14.2% |
| 2017  | Taux de promotion    | 81.4% | 83.5% | 74.6% | 76.1% | 74.0% | 76.1% |
|       | Taux de redoublement | 14.1% | 14.9% | 14.5% | 14.8% | 13.5% | 9.9%  |
|       | Taux d'abandon       | 4.6%  | 1.6%  | 10.9% | 9.1%  | 12.5% | 14.0% |

Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 201

Le redoublement et l'abandon constituent pour le département du Nord un véritable frein vers l'atteinte des objectifs de développement durable qui se propose d'assurer l'éducation primaire pour tous à l'horizon de 2030. En effet, plus un élève redouble, plus il risque d'abandonner le système prématurément. Les taux de redoublement dans le tableau ci-dessous montrent que quelle que soit l'année d'étude considérée, 10% des élèves en moyenne redoublent. Ce taux est encore plus élevé à l'entrée et à la fin du premier cycle du fondamental. En général, dans la DDEN, 1/4 des élèves font face à l'échec scolaire, que ce soit sous forme de redoublement ou d'abandon.

Toutefois, il est à remarquer que les taux de flux des filles sont légèrement meilleurs par rapport aux garçons. Ce qui laisse croire que les filles s'adaptent mieux à l'enseignement de base tel qu'il est dispensé.

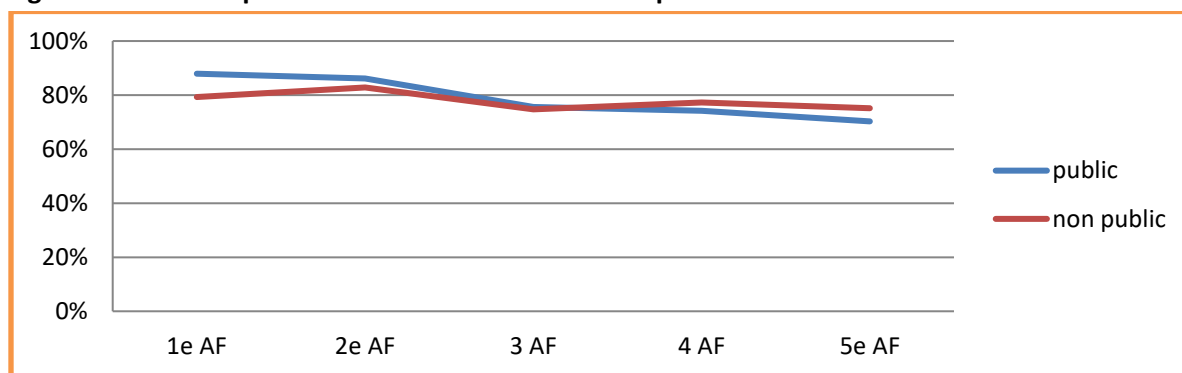
**Figure 9 : Taux de promotion du Fondamental 1 & 2 par sexe en 2018**



Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

En outre, on observe que le secteur public est plus performant au 1<sup>er</sup> cycle du fondamental tandis que le non-public présente de meilleurs résultats pour le 2<sup>ème</sup> cycle. Ceci s'explique par le fait que le redoublement est utilisé rarement aux deux premières années d'études (Réforme de Bernard 1982 et Plan opérationnel 2010-2015). De plus, le public est plus attrayant, il attire les enseignants les plus qualifiés lesquels sont contraints d'utiliser le curriculum en vigueur et enfin ils reçoivent régulièrement des inspections scolaires.

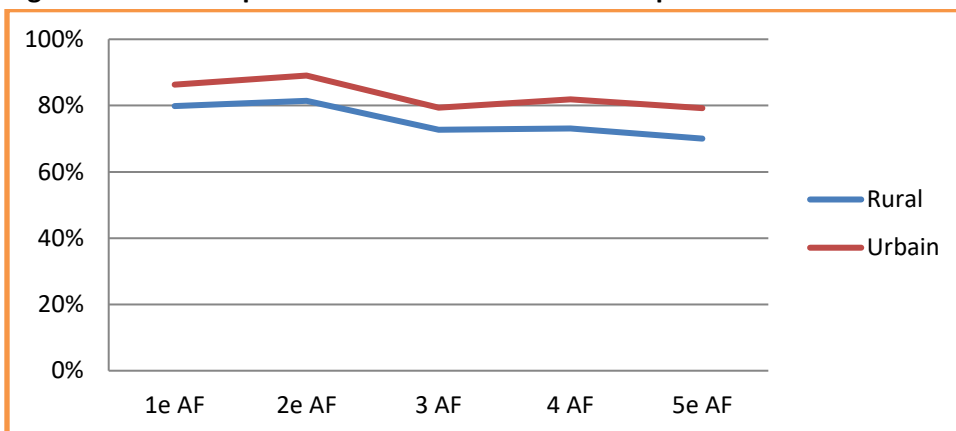
**Figure 10 : Taux de promotion du Fondamental 1 & 2 par secteur<sup>7</sup> en 2018**



Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

Cependant, il a été observé que les résultats des élèves vivant en milieu urbain sont nettement supérieurs par rapport à ceux du rural. C'est un écart considérable de plus de 9 points de pourcentage qui traduit clairement la supériorité des écoles urbaines sur celles rurales. Cette situation n'est pas le fruit du hasard. En effet, toutes les bonnes écoles se retrouvent dans le chef-lieu du département lesquelles regroupent les meilleurs enseignants.

**Figure 11 : Taux de promotion du Fondamental 1 & 2 par lieu de résidence<sup>8</sup> en 2018**



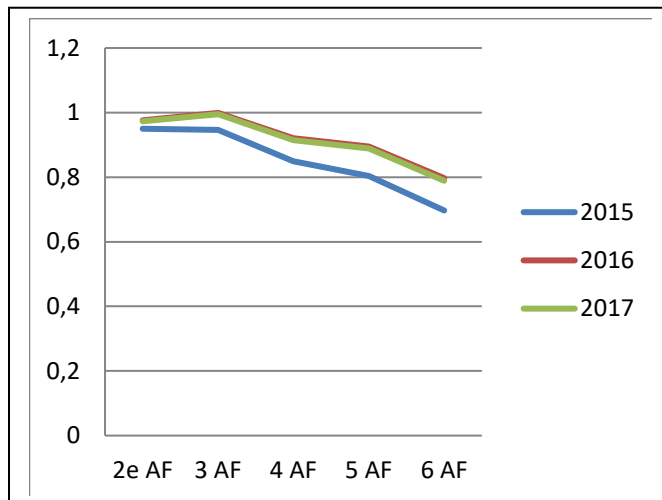
Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

<sup>7</sup> A partir de la 7<sup>ème</sup> année, la logique de secteur n'y tient plus, les élèves passent d'un secteur à l'autre. Alors on ne peut pas calculer le taux de promotion en 6<sup>ème</sup> année du AF.

<sup>8</sup> Même que la précédente

Les taux de survie retracent le parcours théorique de 1000 élèves rentrant dans le système en 1<sup>ère</sup> année du fondamental. Ils mesurent la proportion atteignant la dernière année du cycle.

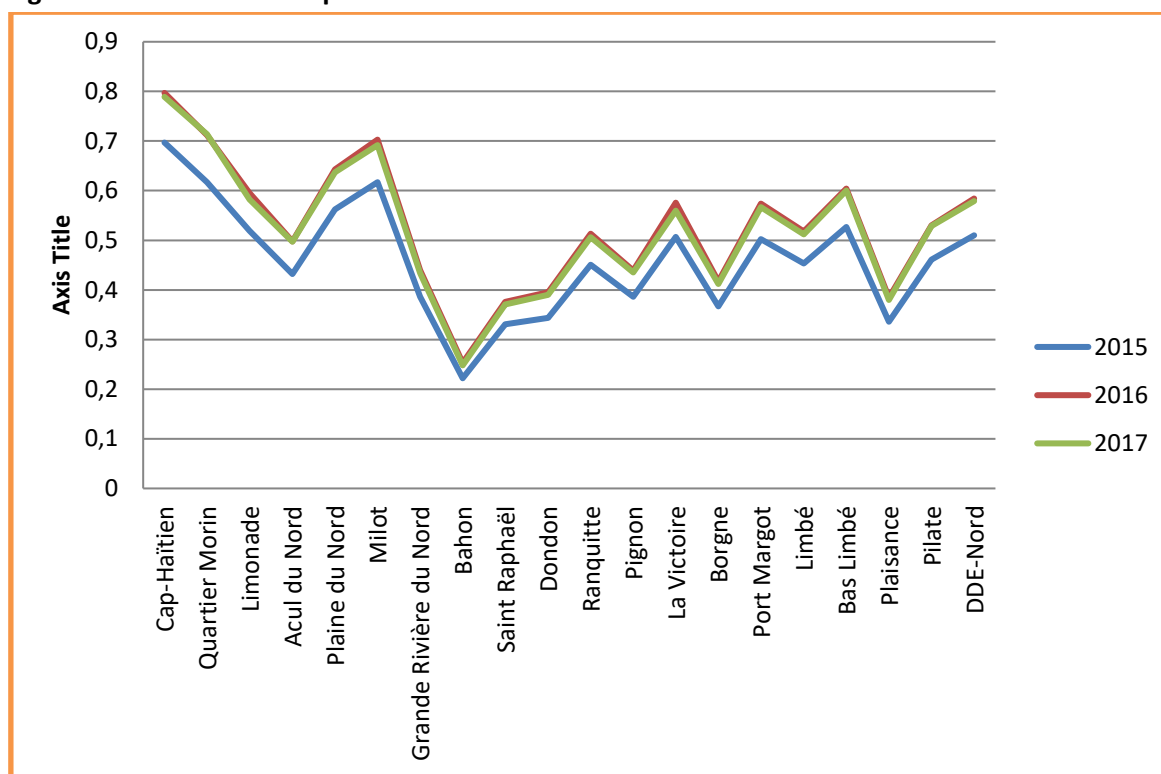
**Figure 12 : Taux de survie de 2015 à 2017 au niveau départemental**



Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

Les taux de survie affichent une tendance à la hausse de 2015 à 2017. En effet, en 2015 sur 1000 élèves inscrits seulement 697 ont pu atteindre la 6<sup>ème</sup> année du fondamental contre 789 en 2017. Cette amélioration est due à la situation paisible qui sévit dans le pays suite à l'installation d'un nouveau président élu. Cependant, l'année 2015 a coïncidé avec les élections générales dans le pays. En général ce genre d'évènement engendre beaucoup de violence et d'instabilité conséquemment diminue la fréquentation scolaire et enfin le rendement des élèves.

**Figure 13 : Taux de survie par Commune de 2015 à 2016**



Source : Recensement scolaire 2015-2016/DPCE/MENFP

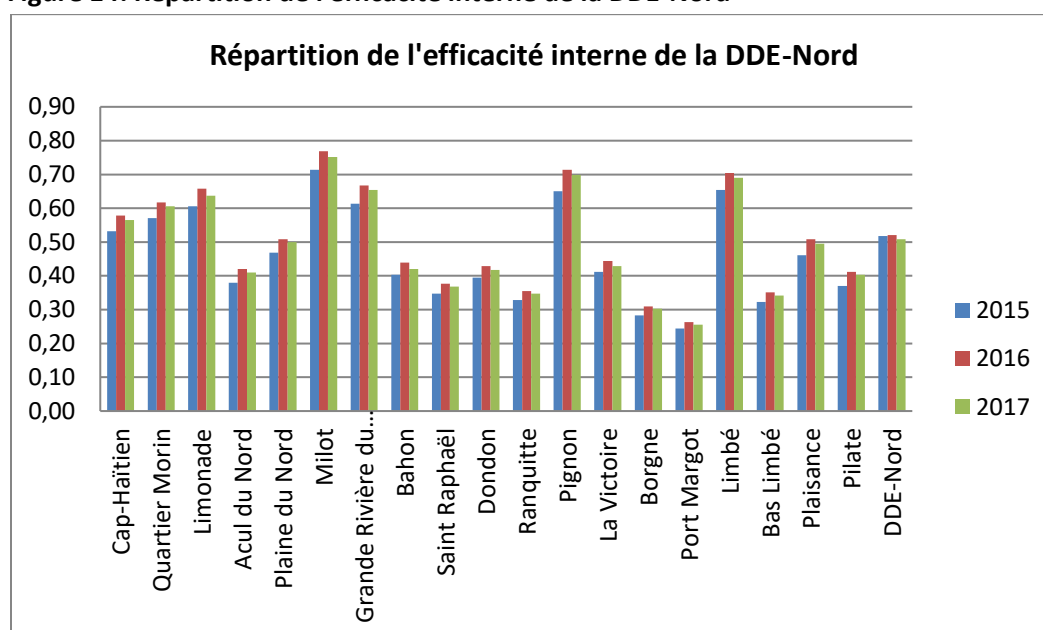
De manière générale, le pouvoir de rétention de la direction départementale du Nord s'est un peu amélioré et ceci pour toutes les communes sur la période d'études. Cependant, le nombre de survivants en 6<sup>ème</sup> année n'est pas le même pour toutes les communes. En effet, on observe de fortes disparités régionales. Le pourcentage des élèves qui atteignent la dernière année du cycle est très élevé. Dans les grandes communes ou dans les communes avoisinantes du chef-lieu il se situe dans la fourchette entre 78% et 71%. C'est le cas pour Cap-Haïtien, Quartier-Morin et grande rivière du Nord. Alors que les communes suivantes comme Borgne, Dondon, Saint Raphael, Plaisance ont vraiment du mal à garder les enfants en salle de classe. Ce sont des communes extrêmement pauvres, très inaccessibles, enclavées et où le taux d'analphabétisme des adultes est très élevé. Sur une cohorte de 1000 élèves, ces communes arrivent à amener moins de 400 en 6<sup>ème</sup> AF. En particulier, Bahon affiche un nombre de survivants très faible inférieur à 250 alors les déperditions scolaires restent un véritable défi pour le système éducatif du Nord.

**Tableau 7 : Tableau d'efficacité interne DDE-Nord**

| Commune                | 2015 | 2016 | 2017 |
|------------------------|------|------|------|
| Cap-Haïtien            | 0.53 | 0.58 | 0.57 |
| Quartier Morin         | 0.57 | 0.62 | 0.61 |
| Limonade               | 0.61 | 0.66 | 0.64 |
| Acul du Nord           | 0.38 | 0.42 | 0.41 |
| Plaine du Nord         | 0.47 | 0.51 | 0.50 |
| Milot                  | 0.71 | 0.77 | 0.75 |
| Grande Rivière du Nord | 0.61 | 0.67 | 0.65 |
| Bahon                  | 0.40 | 0.44 | 0.42 |
| Saint Raphaël          | 0.35 | 0.38 | 0.37 |
| Dondon                 | 0.40 | 0.43 | 0.42 |
| Ranquitte              | 0.33 | 0.36 | 0.35 |
| Pignon                 | 0.65 | 0.71 | 0.70 |
| La Victoire            | 0.41 | 0.44 | 0.43 |
| Borgne                 | 0.28 | 0.31 | 0.30 |
| Port Margot            | 0.24 | 0.26 | 0.26 |
| Limbé                  | 0.65 | 0.70 | 0.69 |
| Bas Limbé              | 0.32 | 0.35 | 0.34 |
| Plaisance              | 0.46 | 0.51 | 0.50 |
| Pilate                 | 0.37 | 0.41 | 0.40 |
| DDE-Nord               | 0.52 | 0.52 | 0.51 |

Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

**Figure 14: Répartition de l'efficacité interne de la DDE-Nord**



Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

La DDE-Nord est efficace à environ 0.51 de 2015 à 2018. Il est à remarquer que la moitié des ressources sont gaspillées et en majeure partie les déperditions sont dues aux abandons, lesquels représentent en moyenne 75% de la déperdition. Cependant, on observe de fortes disparités par rapport au niveau national. Citons en exemple, les communes Bahon, Saint Raphael, Dondon et Borgne ; Ce sont des zones très déficitaires dont le coefficient d'efficacité interne n'atteint même pas 0,4.

De 2015 à 2018, le coefficient d'efficacité interne chez les filles est en moyenne de 0,54, il est de 0,47 pour les garçons. Par conséquent, on constate que les filles obtiennent de meilleurs résultats par rapport aux garçons au niveau des deux premiers cycles du fondamental.

**Tableau 8 : Les coefficient d'efficacité interne par genre de 2015 à 2017**

| Sexe     | 2015 | 2016 | 2017 |
|----------|------|------|------|
| Garçons  | 0.45 | 0.49 | 0.48 |
| Filles   | 0.51 | 0.56 | 0.55 |
| Ensemble | 0.52 | 0.52 | 0.51 |

Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

### 3. Qualité de l'éducation

L'éducation est un ensemble de processus et de résultats qui sont définis qualitativement. L'approche accès à l'éducation est une considération secondaire maintenant. On ne peut plus se borner à remplir d'enfants des espaces appelés "écoles" en vue de répondre uniquement aux objectifs quantitatifs mais il faut que les enfants qui y accèdent apprennent des choses utiles qui favorisent l'épanouissement de la personnalité, le développement cognitif et préparer l'enfant à assumer ses responsabilités vis-à-vis de ses semblables et de la société. La déclaration de Jomtien en 1990 et surtout le cadre d'action de Dakar en 2000 ont reconnu que la qualité de l'éducation est un déterminant primordial de la réalisation de l'éducation pour tous.

Notamment, l'ODD4 intègre un ensemble d'objectifs liés à la qualité qui devraient être atteints à l'horizon de 2030. En fait il s'agit « ***d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*** ».

Notre pays n'est pas à l'écart de cette mouvance, il est en train d'élaborer son plan décennal pour la période 2018-2028 dans lequel le focus est mis sur la qualité de l'Education et des facteurs qui concourent à sa réalisation comme : le niveau de formation des enseignants, le ratio élèves/maitre, la disponibilité des manuels scolaires, la qualité des apprentissages et les prestations aux examens.

#### 3.1. Qualification des enseignants

Les enseignants sont les piliers de l'enseignement. Plusieurs études s'accordent sur le fait que les performances des enseignants sont corrélées positivement avec les résultats ou les rendements des élèves. En fait, Plus les enseignants sont qualifiés, compétents et motivés plus le niveau d'apprentissage et les résultats scolaires sont meilleurs. Donc, il y a une forte association entre ces deux variables.

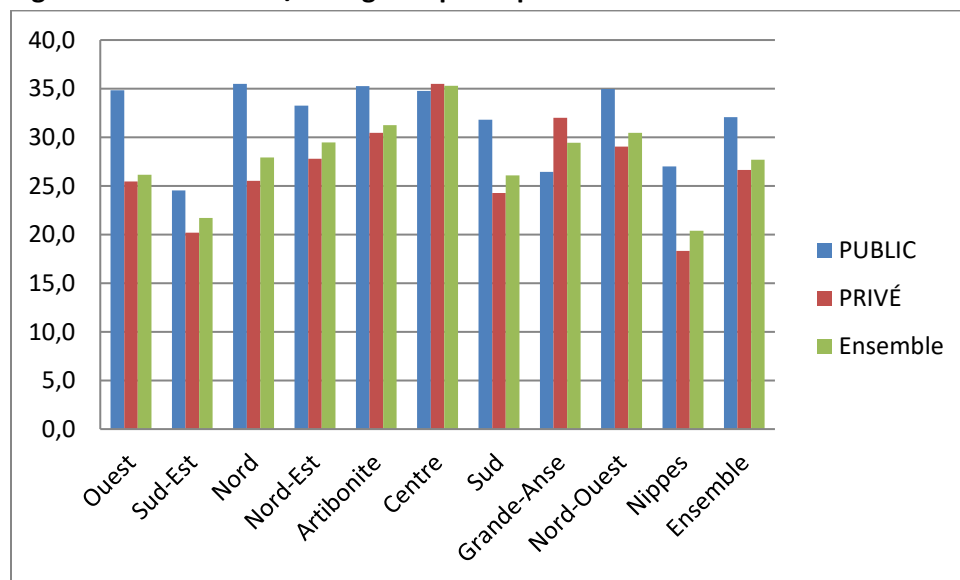
Les statistiques dont nous disposons qui viennent du recensement scolaire 2015-2016 montrent que le département du Nord détient le pourcentage le plus élevé d'enseignants qualifiés du pays. En effet, dans le public, le pourcentage des enseignants qualifiés est 85% soit plus de 8 enseignants sur 10 sont qualifiés et dans le non publique 75% soit plus de 7 sur 10<sup>9</sup>. A noter que le Nord possède deux écoles normales d'instituteurs publiques et une dizaine d'écoles non publiques qui déversent chaque année une soixantaine de diplômés sur le marché.

---

<sup>9</sup> Ces résultats doivent être utilisés avec réserve car le taux de réponse pour le public était de 15% et pour le non-public de 25%.

### 3.2. Ratio élèves/enseignant

Figure 15: Ratio élèves/enseignant par département



Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

Selon la norme une classe fondamentale peut avoir entre 30 et 40 élèves. La charge de travail d'un enseignant dans le département du Nord n'est pas en déphasage aux normes. D'après le graphique, le taux d'encadrement pour ce département est 35 élèves pour un enseignant dans le public 26 élèves pour un enseignant dans le non public<sup>10</sup>. Cet écart s'explique par la demande élevée pour les écoles publiques et la faible capacité d'accueil de ce secteur. A noter un effectif pléthorique dans une salle de classe est un facteur démotivant des enseignants, il y a plus de difficultés à gérer la classe, il peut aussi casser l'interaction entre enseignant et élève.

<sup>10</sup> Les écoles non publiques sont en fait de petites tailles, dans le recensement 2013-2014, à peu près 30% des écoles avaient un effectif de 50 élèves et moins.



### 3.3. Infrastructures scolaires

**Tableau 9 : Proportion de bâtiments conçus pour des scolaires et en état bon ou passable**

| Fondamental | % écoles avec bâtiments construits pour une école | % de non réponse | % écoles avec bâtiments bons ou passables | % de non réponse |
|-------------|---------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------|------------------|
| Département | <b>63%</b>                                        | 6%               | <b>89%</b>                                | 36%              |
| Public      | <b>77%</b>                                        | 10%              | <b>77%</b>                                | 31%              |
| Non-public  | <b>59%</b>                                        | 5%               | <b>92%</b>                                | 38%              |
| Urbain      | <b>67%</b>                                        | 5%               | <b>92%</b>                                | 39%              |
| Rural       | <b>60%</b>                                        | 6%               | <b>87%</b>                                | 35%              |
| National    | <b>62%</b>                                        | 8%               | <b>92%</b>                                | 40%              |

Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

Pour les réponses valides à cette thématique du tableau ci-dessus, on peut voir que 63% des écoles fondamentales du département sont logées dans des bâtiments réglementaires construits à cette fin. Cette proportion est légèrement supérieure à celle du niveau national (62%). Ce qui traduit que ce département est au même niveau que les autres départements en ce qui a trait aux bâtiments scolaires réglementaires. Cependant, 27% des bâtiments scolaires restent dans des situations très mauvaises et lamentables. Ils sont dans des structures d'accueil de fortune comme les églises, sous des tonnelles et des tentes etc. De plus, on constate que les bâtiments scolaires des écoles publiques sont nettement plus près des normes établies et ceux des milieux urbains sont plus appropriés que ceux des ruraux.

### 3.4. Les conditions sanitaires

Les infrastructures sanitaires sont importantes pour l'amélioration de la qualité de l'éducation. L'apprentissage doit se faire dans un environnement propre où élève et enseignant peuvent satisfaire leurs besoins préliminaires comme avoir accès à l'eau potable et à un bloc sanitaire réglementaire.

**Tableau 10: Proportion d'écoles disposant de latrines et d'eau potable**

| Fondamental | % d'écoles disposant de latrines | % de non réponse | % d'écoles disposant d'eau potable | % de non réponse |
|-------------|----------------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|
| Département | <b>90%</b>                       | 37%              | <b>42%</b>                         | 47%              |
| Public      | <b>83%</b>                       | 30%              | <b>25%</b>                         | 40%              |
| Non-public  | <b>92%</b>                       | 40%              | <b>48%</b>                         | 49%              |
| Urbain      | <b>94%</b>                       | 41%              | <b>45%</b>                         | 49%              |
| Rural       | <b>88%</b>                       | 36%              | <b>41%</b>                         | 46%              |
| National    | <b>92%</b>                       | 42%              | <b>57%</b>                         | 49%              |

Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

CE

Parmi les écoles qui ont répondu à cette question, on constate qu'un faible pourcentage 42<sup>11</sup>% des établissements disposent d'eau potable et 90<sup>12</sup>% ont une latrine. Ce sont des statistiques en deçà du niveau national surtout en ce qui a trait à l'eau potable. Alors, des mesures devraient être prises pour augmenter la capacité des écoles en eau potable et en latrine réglementaire où les cabines des filles seront séparées de celles des garçons. En effet, le pourcentage des écoles du nord qui répondent à ce critère est 68% en deçà de la moyenne nationale 72%.

### 3.5. Cantine Scolaire

La cantine joue un rôle important dans l'apprentissage des élèves. Elle enlève certaines frustrations chez eux et optimise leur motivation. C'est un intrant très intéressant dans le contexte haïtien car la majorité des parents sont très pauvres et ils ne peuvent pas donner à leurs enfants tous les jours de l'argent pour acheter quelque chose pendant la récréation or on sait que "Ventre affamé n'a point d'oreille". C'est aussi un facteur d'abandon.

**Tableau 11 : Proportion d'écoles disposant de cantine scolaire**

| Fondamental | % écoles disposant de cantines scolaires | % de non réponse |
|-------------|------------------------------------------|------------------|
| Département | 30%                                      | 4%               |
| Public      | 48%                                      | 4%               |
| Non-public  | 24%                                      | 23%              |
| Urbain      | 28%                                      | 6%               |
| Rural       | 31%                                      | 5%               |
| National    | 35%                                      | 4%               |

Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

Seulement 30% des écoles du département du Nord donnent un plat chaud aux élèves pendant la récréation. Ce pourcentage est inférieur par rapport à ce qui se fait au niveau national (35%). Cependant, les écoles publiques en la matière font nettement mieux par rapport aux non publiques. Les écoles publiques bénéficient des subventions des agences internationales comme le Programme Alimentaire Mondial, le Programme National de Cantine Scolaire (PNCS) et Food for the Poor, etc. Enfin, une mention spéciale en faveur du secteur public où le pourcentage des écoles en bénéficiant sont deux fois plus que le secteur non public. C'est de l'équité quand on sait que 80% des personnes les plus pauvres y vivent. Pour l'année scolaire 2018-2019, le pourcentage d'écoles qui en ont est nettement diminué et la cantine n'existe presque pas dans les écoles non publiques.

<sup>11</sup> Dans le milieu rural, il n'y a pas vraiment d'eau potable. Les points d'eau disponibles sont de mauvaise qualité.

<sup>12</sup> Dans le milieu rural, les latrines disponibles sont très mauvaises certains élèves font leur besoin à même le sol

**Tableau 12: Pourcentage des écoles fondamentales disposant d'une bibliothèque et d'internet**

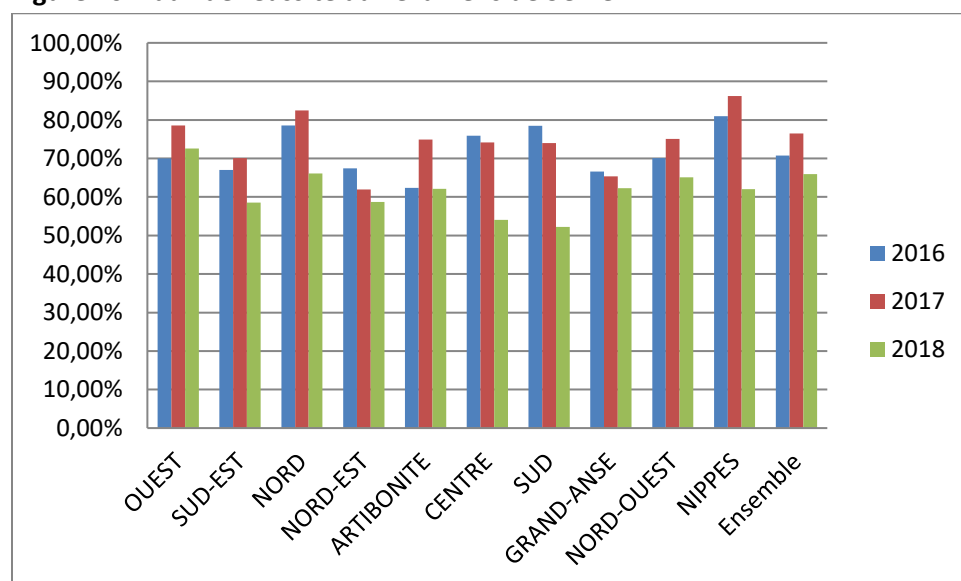
| Fondamental | % écoles disposant de bibliothèque | % de non réponse | % écoles disposant d'internet | % de non réponse |
|-------------|------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
| Département | 20%                                | 45%              | 3%                            | 36%              |
| Public      | 10%                                | 35%              | 8%                            | 48%              |
| Non-public  | 23%                                | 12%              | 4%                            | 49%              |
| Urbain      | 27%                                | 35%              | 2%                            | 43%              |
| Rural       | 16%                                | 37%              | 10%                           | 48%              |
| National    | 27%                                | 46%              | 10%                           | 48%              |

Source: Projections de la DPCE/MENFP sur la base du Recensement scolaire 2015-2016, mars 2019

La bibliothèque est un lieu qui réunit une multitude de ressources sous différentes formes. Lorsqu'elles sont organisées et structurées, ces ressources constituent des occasions privilégiées pour favoriser le développement des connaissances et des compétences de l'élève. Malgré l'importance trouvée de ces deux matériels pédagogiques dans la formation de l'apprenant, très peu d'écoles n'en disposent. 20% des écoles du département n'en possèdent pas et l'accès à l'internet se fait de plus en plus rare. En effet, à peu près 3% ont accès à l'internet ; C'est une situation extrêmement grave en termes d'utilisation des nouvelles technologies d'information.

### 3.6. Les résultats des élèves

**Figure 16: Taux de réussite aux examens de 9ème AF**



Source: Bureau national des examens d'Etat/MENFP, mars 2019

Les écoles du Nord ont connu très souvent de très bons résultats aux examens de fin d'études du fondamental. Ce département fait partie de ceux pour lesquels les résultats pourraient être qualifiés

acceptables et se place généralement soit à la première ou la deuxième place en termes de pourcentage de réussite. Cependant, le secondaire ne connaît pas le même succès. Les résultats ont chuté drastiquement dans les examens de fin d'études secondaire. Ils ne dépassent pas 50% sur la période 2016-2018.

La bonne performance de la direction départementale du Nord dans les examens officiels du fondamental s'explique par le fait que la probabilité qu'un élève ait un enseignant qualifié dans le Nord est plus élevée que les autres départements. En fait, un élève du département du Nord a 85% ou 75% de chance de tomber selon le secteur sur un enseignant qualifié tandis que ce pourcentage est moins de 50% pour plusieurs départements.

Cependant, le fait d'avoir un taux de réussite élevé aux examens officiels n'implique pas forcément que le système est de qualité. Il faut associer aux taux de réussite, le taux de survie par année d'études. De même il faut regarder le coefficient d'efficacité interne et l'insertion des apprenants au marché du travail et dans la communauté.

Sur ce, nous disons que le système scolaire du Nord est efficace à 0,51, Seulement la moitié des élèves atteignent la fin du fondamental et on observe une distribution inégale des ressources entre les régions et les groupes sociaux économiques.

### **3.7. Temps d'apprentissage**

Le temps d'apprentissage est un élément fondamental d'acquis. En effet, le temps consacré en classes aura certainement des incidences d'une part sur les programmes à couvrir avec les apprenants, et, d'autre part, sur les résultats des évaluations. D'ailleurs c'est pourquoi le MENFP définit souvent des calendriers adaptés chaque fois qu'il y a des turbulences occasionnant la fermeture des écoles. On peut citer à titre d'exemple, le calendrier adapté défini spécifiquement pour le grand Sud après le cyclone Matthew en 2016, le calendrier adapté défini récemment (en 2019) suite aux deux semaines de paralysie des écoles à cause des manifestations de rues, etc. Tout ceci, dans le but de permettre de respecter le temps d'apprentissage qui est un élément crucial des acquis scolaires.

Le critère largement admis est de 850 à 1000 heures d'apprentissage par an pour les élèves. Le calendrier scolaire définit en général 945 heures d'apprentissage au niveau du fondamental et 1134 heures d'apprentissage au niveau du secondaire.

Mais malheureusement assez souvent le nombre d'heures d'apprentissage n'est pas respecté. Cette situation est souvent due à des manifestations récurrentes, des grèves de professeurs (notamment dans les lycées), etc.

**Tableau 13: Temps d'apprentissage fourni en 2018-2019**

| Niveau scolaire | Nombre de jours de classe programmé | Nombre d'heures défini dans le calendrier | Nombre de jours de classes perdues |       | Nombre d'heures d'apprentissage perdues |       | Nombre d'heures d'apprentissage effectué |       |
|-----------------|-------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------|-------|-----------------------------------------|-------|------------------------------------------|-------|
|                 |                                     |                                           | Public                             | Privé | Public                                  | Privé | Public                                   | Privé |
| Fondamental     | <b>189</b>                          | <b>945*</b>                               | 52                                 | 37    | 260                                     | 185   | 685                                      | 760   |
| Secondaire      | <b>189</b>                          | <b>1134*</b>                              | 52                                 | 37    | 312                                     | 222   | 822                                      | 912   |

*\*A raison de 5 heures par jour pour le fondamental et 6 pour le secondaire*

*Source : Direction Départementale d'Education du Nord, 2019*

A cause de l'instabilité politique, des grèves à répétition dans les écoles publiques, de la précarité de la situation économique des parents et des catastrophes naturelles, le système a perdu beaucoup d'heures d'apprentissage dans les deux secteurs. Dans le secteur public on a perdu 52 jours de classes qui correspondent à 260 heures d'apprentissage pour le fondamental et 312 heures pour le secondaire. Pour le non public, il a perdu 37 jours<sup>13</sup> moins que le public qui correspondent à 185 heures perdues pour le fondamental et 222 heures pour le secondaire. On peut constater que le public en moyenne ne fournit pas le nombre d'heures minimales admissibles au niveau international. Pour le fondamental, quel que soit le secteur, le nombre d'heures d'apprentissage est en dessous du standard international. Si on veut que notre éducation soit de qualité, l'Etat doit faire en sorte que les enfants reçoivent beaucoup plus d'heures d'apprentissage.

<sup>13</sup> La perte est due aux grèves salariales des enseignants, généralement les écoles publiques ferment leur porte pendant les deux premières semaines d'ouvertures et après les examens de contrôle etc.

## **Annexes**

### **Annexe A : Note méthodologique sur les données utilisées dans le diagnostic**

#### **Estimations des données scolaires**

Le dernier recensement scolaire du MENFP remonte à 2015-2016. La carence de données de base sur les effectifs scolaires réduit la possibilité de calculer certains indicateurs de base comme les taux d'accès et de participation scolaire, et aussi de qualité. Or ces indicateurs sont nécessaires pour parvenir à un Diagnostic Sectoriel de l'Education (DSE). Il n'a pas été non plus possible de mobiliser les données dans les DDE. Des difficultés liées à des contraintes de temps, de moyens de déplacement, de disponibilité des inspecteurs, etc. n'ont pas permis de mobiliser les données nécessaires pour produire les DSE des DDE. On a dû donc recourir à des estimations et projections à partir des données antérieures. Le Service des Statistiques et Analyse de la DPCE a été très sollicité en ce sens.

Les résultats des recensements scolaires antérieurs (2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2015-2016) ont fourni assez d'éléments pour permettre d'observer les tendances et comportements futurs des variables et, par conséquent, de produire les projections du nombre d'écoles, des effectifs scolaires et des redoublants, des effectifs des enseignants jusqu'en 2019. Dans un premier temps on a calculé un TAMA (Taux Annuel Moyen d'Accroissement) pour chaque catégorie de variables à partir des données antérieures. Ces taux ont été appliqués aux données du dernier recensement scolaire (2015-2016) afin de produire des estimations et des projections de données agrégées au niveau national de 2016 à 2019.

Ensuite, en se basant sur les résultats des recensements antérieurs, notamment ceux de 2013-2014 et 2015-2016, on a élaboré des tableaux de pondération par département, commune, année d'études, âge, sexe et aussi par secteur d'éducation. Lesquels tableaux ont été utilisé pour désagréger les données estimées pour les trois niveaux scolaires et suivant les différentes variables retenues. On part de l'hypothèse de base qu'il n'y a pas de changements pertinents dans la structure de répartition des données compte tenu de la tendance observée pour les six dernières années.

En dernier lieu on a procédé à un contrôle de cohérence sur les données désagrégées en analysant les schémas d'évolution à partir des grandes tendances.

Les indicateurs produits ont été soumis aux participants des DDE respectifs, qui ont une certaine connaissance du terrain, pour commentaires et suggestions.

- **Indicateurs relatifs à l'accès**

Les indicateurs d'accès et de participation scolaires ont été calculés et ventilés par département, par commune (pour certains indicateurs), par secteur et par zone géographique (milieu urbain et milieu rural).

- **Indicateurs liés à la qualité scolaire**

Les indicateurs de qualité ont été calculés et ventilés par département, secteur et zone géographique à partir des projections. Toutefois, pour certaines données liées à la qualité, notamment les infrastructures scolaires, la qualification des enseignants, etc., il paraît illogique de procéder à des projections. On a du produire des analyses sur les données disponibles qui ne sont autres que celles du dernier recensement 2015-2016.

### **Estimation des données de population**

Les données sur la population scolarisable sont du ressort de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI). Le dernier recensement de l'IHSI date de 2003 (RGPH 2003). Pour avoir des données de population éclatées par âge et par commune pour 2015, 2016, 2017 et 2018, on s'est inspiré de la publication, **Estimation et projection de la population totale urbaine et rurale et économiquement active**, produite conjointement par l'IHSI et le Centre Latino-Américain de Démographie (CELADE). Cette publication fournit des projections de population à l'horizon 2050. Toutefois, ce sont des données agrégées (niveau national) par groupe d'âge. Ces données ont été dans un premier temps éclatées par âge simple à partir du multiplicateur de Sprague, puis on a utilisé des tableaux de pondération par département et par sexe afin de ventiler ces données par département et par sexe.

### **Limites des données**

Il est recommandé d'utiliser ces données avec réserve parce qu'il s'agit, d'une part de données de projections et non des données collectées en temps réel et d'autre part, certains indicateurs, notamment ceux d'accès et de qualité, utilisent deux sources de données. Des données internes au système (données scolaires) dont les projections sont faites à partir des bases de données datées de trois ans (2015-2016), et des données externes (données démographique de l'IHSI) qui sont des projections faites à partir des bases de données datées de plus de dix ans (2003). Aussi, parce que les données de 2015-2016 de la DPCE n'ont jamais été publiées et diffusées, elles ne font pas figure de données officielles.

## Annexe B : Taux de survie en 6e AF par Commune

| Commune                | 2015  | 2016  | 2017  |
|------------------------|-------|-------|-------|
| Cap-Haïtien            | 0.697 | 0.797 | 0.789 |
| Quartier Morin         | 0.617 | 0.712 | 0.714 |
| Limonade               | 0.519 | 0.595 | 0.582 |
| Acul du Nord           | 0.432 | 0.498 | 0.497 |
| Plaine du Nord         | 0.562 | 0.643 | 0.637 |
| Milot                  | 0.617 | 0.703 | 0.692 |
| Grande Rivière du Nord | 0.386 | 0.44  | 0.434 |
| Bahon                  | 0.222 | 0.253 | 0.248 |
| Saint Raphaël          | 0.331 | 0.376 | 0.371 |
| Dondon                 | 0.344 | 0.395 | 0.39  |
| Ranquitte              | 0.451 | 0.513 | 0.506 |
| Pignon                 | 0.386 | 0.439 | 0.435 |
| La Victoire            | 0.507 | 0.576 | 0.56  |
| Borgne                 | 0.367 | 0.417 | 0.412 |
| Port Margot            | 0.502 | 0.574 | 0.567 |
| Limbé                  | 0.453 | 0.518 | 0.512 |
| Bas Limbé              | 0.527 | 0.604 | 0.6   |
| Plaisance              | 0.336 | 0.384 | 0.38  |
| Pilate                 | 0.461 | 0.53  | 0.529 |
| DDE-Nord               | 0.51  | 0.584 | 0.579 |

## Annexe C : Taux brut d'admission par milieu et par sexe

|        |           | Garçons | Filles | Tous | IPS  |
|--------|-----------|---------|--------|------|------|
| Urbain | 2015-2016 | 81%     | 137%   | 102% | 1.69 |
|        | 2016-2017 | 135%    | 133%   | 134% | 0.98 |
|        | 2017-2018 | 135%    | 133%   | 134% | 0.98 |
|        | 2018-2019 | 144%    | 144%   | 144% | 1.01 |
| Rural  | 2015-2016 |         | 276%   | 423% | 0.33 |
|        | 2016-2017 | 262%    | 268%   | 265% | 1.02 |
|        | 2017-2018 | 261%    | 268%   | 264% | 1.03 |
|        | 2018-     | 261%    | 267%   | 264% | 1.03 |



|  |      |  |  |  |  |
|--|------|--|--|--|--|
|  | 2019 |  |  |  |  |
|--|------|--|--|--|--|

## Annexe D : Taux brut et net de scolarisation au niveau départemental

|            |           | Garçons | Filles | Tous | IPS  |
|------------|-----------|---------|--------|------|------|
| Public     | 2015-2016 | 190%    | 193%   | 191% | 1.02 |
|            | 2016-2017 | 187%    | 190%   | 189% | 1.02 |
|            | 2017-2018 | 189%    | 193%   | 191% | 1.02 |
|            | 2018-2019 | 191%    | 195%   | 193% | 1.02 |
| Non Public | 2015-2016 | 100%    | 103%   | 101% | 1.03 |
|            | 2016-2017 | 98%     | 101%   | 100% | 1.03 |
|            | 2017-2018 | 99%     | 102%   | 101% | 1.03 |
|            | 2018-2019 | 101%    | 104%   | 102% | 1.03 |